

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°184
DU 11 MARS 2026**

Administrateurs présents :

BATOUX Marie – BEN SAID Azzedine – BIAGGI Solange – CIRILLO Jean-Luc – GERARD Jacky – GROS Frédéric – LACAUX Jean-Michel – PAGANELLI Djamila – PILA Catherine – REBOULIN Jean-Claude.

Administrateurs absents et représentés :

ALVAREZ Martial représenté par CIRILLO Jean-Luc – AMIEL Michel représenté par LACAUX Jean-Michel – DELETRAZ François représenté par REBOULIN Jean-Claude – MOLINO André représenté par PILA Catherine – ROUSSET Alain représenté par BIAGGI Solange – VENTRON Amapola représentée par GERARD Jacky.

Administrateurs absents :

BAQUIER Cyrille – BLUM Roland – CHARROUX Gaby – DORIOLE Alexandre – GHEORGHIEV Dimitri – GRANIER Hervé – GUARINO Valérie – GUELLE Frédéric – PONS Henri – REAULT Didier – ROBIN Pierre – SIMON Laurent – VESELAJ Frédéric – VIGOUROUX Frédéric.

CATALOGUE DE PRIX 2026

PREAMBULE

Aux côtés de ses missions de service public, la RTM est autorisée à réaliser des activités pour son propre compte, ces dernières devant rester accessoires et ne pas interférer avec l'exécution de ses obligations de service public.

Ces activités accessoires autorisées concernent principalement des prestations de services réalisées à destination de tiers dont notamment les services privés de transports routiers.

Le Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) encadre précisément ces activités. Il rappelle qu'elles ne peuvent être financées par les rémunérations versées à la RTM pour l'exécution des missions de service public, et qu'elles ne doivent en aucun cas compromettre la réalisation du service public de transport de voyageurs, ni en dégrader les conditions financières, techniques ou opérationnelles.

Il est également rappelé que les recettes issues de ces activités accessoires sont reversées à hauteur de 15% à la Métropole.

Le Règlement intérieur de la RTM, ayant valeur statutaire, dispose que le Directeur Général est habilité à prendre toute décision relative aux marchés publics et accords-cadres passés selon une procédure adaptée (MAPA), ainsi qu'à tout acte, convention ou traité dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées (432 k€), qu'il s'agisse de dépenses ou de recettes.

Historiquement, ces activités accessoires sont demeurées peu significatives (de l'ordre de 150 k€ les dernières années, hors événements exceptionnels). Elles se matérialisent principalement par des devis ou des contrats ponctuels, généralement inférieurs aux seuils précités, et appliquant des tarifs arrêtés chaque année par décision du Directeur Général.

Cependant, comme évoqué dans le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire, le volume d'activité de l'Etablissement ferroviaire est un enjeu important pour permettre de réaliser des économies d'échelle et réduire le coût des prestations ferroviaires payées par la Métropole tout en assurant un service public fiable, sûr et économiquement satisfaisant.

Ainsi, l'Etablissement ferroviaire de la RTM a pour stratégie de développer ses activités accessoires. Il réalise d'ores et déjà le transport de pétrole pour la raffinerie TOTAL La Mède ou encore le transport de bois pour la centrale de Gardanne. Il réalise également des opérations de maintenance pour le compte de tiers (GPM, opérateurs ferroviaires).

D'autres pistes de développement pourraient également être explorées pour les activités interurbaines et urbaines, dans le respect des règles du service public et des équilibres économiques. Compte tenu de ces orientations et du chiffre d'affaires lié aux activités accessoires devenant plus significatif (désormais estimé à 4,1 M€ au Budget 2026), il est proposé de soumettre au Conseil d'Administration l'approbation du catalogue des prix 2026.

PRINCIPES STRUCTURANTS POUR L'ELABORATION DES TARIFS

Les tarifs proposés appliquent les règles fondamentales suivantes :

- **Couverture du coût complet** : les tarifs doivent couvrir l'intégralité des coûts du service, incluant charges de fonctionnement (y compris charges de structure), d'investissement, d'entretien et de renouvellement.
- **Le budget doit être équilibré par les recettes** : chaque activité commerciale doit assurer son propre équilibre financier.
- **Absence de subvention croisée** : la comptabilité analytique sépare les différentes activités afin de garantir qu'aucune ressource publique destinée au service public ne finance une activité concurrentielle.
- **Neutralité concurrentielle** : les activités économiques exercées par la RTM doivent respecter les règles de loyauté du marché et ne pas créer de distorsion de concurrence.

En conclusion, l'ensemble des tarifs proposé pour 2026 est joint en annexe. Ils seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire.

Sur le rapport présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'approuver le catalogue des prix pour l'année 2026.

En cas de création d'un nouveau tarif en cours d'exercice, celui-ci pourrait être préalablement arrêté par décision du Directeur Général, puis soumis, lors de la réunion suivante, à l'approbation du Conseil d'Administration.

**Certifiée conforme
Marseille, le 11 mars 2026
La Présidente du Conseil d'Administration
Catherine PILA**

PJ : catalogue des prix des 3 établissements

**CATALOGUE DE PRIX 2026
ETABLISSEMENT URBAIN**

TAUX DE REFACTURATION EXTERNE		Unité	PU HT €
Interventions opérationnelles <small>(fiche débours, déprédations...)</small>	Interventions opérationnelles (temps)	heure	94,70 €
	Interventions opérationnelles (pièces)	€	prix d'achat + 15%
	Forfait de refacturation déchets / réparation - BUS	intervention	18,40 €
	Forfait de refacturation déchets / réparation - TRAM	intervention	42,80 €
Fiches de débours présentées aux Assurances	Main d'œuvre d'atelier	heure	94,70 €
	Convoyage / dépannage	forfait	375,00 €
	Conditionnement pour mise en atelier	forfait	130,00 €
	Pièces	prix achat + 15%	
	petites fournitures	32€ si pièces + MO < 2500€ / 4,5% au-delà	
	ingrédients peinture	forfait	50,00 €
Interventions d'ingénierie <small>(technique, informatique...)</small>	Facturation	heure	139,20 €
EVALUATION DE PERTE D'EXPLOITATION		Unité	PU HT €
Perte de recettes <small>(selon les km non effectués = refaction ANIP)</small>	BUS - BHNS - TW - METRO	selon annexe 8.2 du COSP	
Immobilisation Matériel Roulant <small>(norme UTPF & FNTV)</small>	BUS	jour	77,07 €
	BHNS	jour	81,79 €
	TW	1/2 journée	338,37 €
	CAR REGULIERS	jour	132,40 €
	CARS TOURISTIQUES	jour	240,18 €
Interruption temporaire ligne TW <small>(norme UTPF)</small>	à partir de 10 mn d'interruption	Forfait	162,20 €
		par minute (si > à 10 min)	49,61 €
SERVICES OCCASIONNELS		Unité	PU HT €
Services effectués par BUS	Forfait 1 bus	Forfait (jusqu'à 5h de service)	683,9 €
		Au-delà de 5h / heure	70,4 €
		Supl Nuit ou dimanche / heure	0 €
	Forfait 2 bus	Forfait (jusqu'à 5h de service)	1 233,8 €
		Au-delà de 5h / heure	70,4 €
		Supl Nuit ou dimanche / heure	0 €
Commande supérieure à 2 Bus	Prise de commande & organisation	En journée/bus	213,7 €
	Exploitation	En journée/heure	110,0 €
		Supl Nuit ou dimanche / heure	0 €
	Prestations complémentaires	En journée / heure	74,9 €
Services effectués par TRAMWAY	Prise de commande & organisation	En journée / rame	202,3 €
		En journée / heure	158,07 €
	Exploitation	Supl Nuit ou dimanche / heure	0 €
		Prestations complémentaires	En journée / heure
Services effectués par METRO	Privation d'une rame de métro (distance Joliette-RPP)	rame	3 000 €
TRAINS DE TRAVAUX		Unité	PU HT €
Mise à disposition	1 engin traction avec 1 conducteur	convoi	1 294 €
	Plateforme	convoi	908 €
	Opérateur Supplémentaire	convoi	482 €
	Equipement particulier (grue, nacelle, touret)	convoi	155 €
	Majoration pour mission Dimanche et Jour Férié	convoi	2 414 €
	Majoration pour immobilisation des engins	jour	332 €
LIGNES AERIENNES DE CONTACT (LAC)		Unité	PU HT €
Consignation LAC		consignation	580 €

LOCATION PARKINGS		Unité	PU HT €
Location parking	Entier	jour	894 €
Location emplacement	Régulier	mois	220 €
Location emplacement	Ponctuel	jour	10 €
EVENEMENTIEL P+R		Unité	PU HT €
Mise à disposition des Opérateurs	Taux horaire - Semaine JOUR (6h - 21h)	heure	56,74 €
	Taux horaire - Semaine NUIT (21h - 6h)	heure	85,11 €
	Taux horaire - SAMEDI JOUR (6h - 21h)	heure	64,68 €
	Taux horaire - SAMEDI NUIT (21h - 6h)	heure	93,05 €
	Taux horaire - Dimanche et Jour Férié JOUR (6h - 21h)	heure	96,45 €
	Taux horaire - DIMANCHE NUIT et FERIE (21h - 6h)	heure	124,82 €
	Heures supplémentaires de NUIT en semaine	heure	106,38 €
	Heures supplémentaires de NUIT SAMEDI	heure	116,31 €
	Heures supplémentaires de nuit dimanche et jour férié	heure	156,03 €
Mise à disposition ADS (Adjoint De Sécurité) <i>Prix du marché de gardiennage de sécurité privée</i>	Taux horaire SEMAINE et SAMEDI JOUR (6h - 21h)	heure	32,40 €
	Taux horaire SEMAINE et SAMEDI NUIT (21h - 6h)	heure	35,97 €
	Taux horaire DIMANCHE JOUR (6h - 21h)	heure	35,64 €
	Taux horaire DIMANCHE NUIT (21h - 6h)	heure	39,56 €
	Taux horaire JOURS FERIES JOUR (6h - 21h)	heure	64,79 €
	Taux horaire JOURS FERIES NUIT (21h - 6h)	heure	71,92 €
EVENEMENTIEL P+R (suite)		Unité	PU HT €
GILETS BLEU <i>Prix du marché hôtes/hôtessees multilingues</i>	Taux horaire du LUNDI au VENDREDI JOUR (5h - 21h)	heure	29,00 €
	Taux horaire du LUNDI au VENDREDI NUIT (21h - 5h)	heure	36,25 €
	Taux horaire WEEKEND et JOURS FERIES JOUR (5h - 21h)	heure	53,36 €
	Taux horaire WEEKEND et JOURS FERIES NUIT (21h - 5h)	heure	66,70 €
Nettoyage / Intervention sur parking après événement	Tarif SEMAINE + SAMEDI	heure	36,19 €
	Tarif DIMANCHE et JOUR FERIE	heure	43,43 €
Organisation de l'événement		forfait	365,40 €
EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES		Unité	PU HT €
Oriflammes - 1/2 parc	300 emplacements	1 semaine	5 120,00 €
		2 semaines	8 660,00 €
Oriflammes - parc entier	600 emplacements	1 semaine	8 660,00 €
Panneaux d'information Métro (format oriflammes)	110 emplacements panneaux administratifs des stations	1 semaine	563,50 €
		2 semaines	1 126,99 €
Fonds de rames	1 emplacement par rame	1 mois	4 200,00 €
	2 emplacements par rame	2 mois	8 400,00 €
Voissures Autobus	1/2 parc - 300 emplacements	1 mois	10 672,00 €
	Parc entier - 600 emplacements	1 mois	21 334,00 €
Vitrine 5 Avenues	1 face MUPI	1 semaine	110,00 €
		2 semaines	220,00 €
Lien INTERNET <i>(depuis le site rtm.fr ou vers le site rtm.fr)</i>	Insertion bandeau sur le site	1 semaine	1 900,00 €
		2 semaines	3 600,00 €
Réseaux sociaux <i>(conception rédaction - publication)</i>	Insertion 1 page dans la rubrique "Actualité"	1 publication	1 000,00 €
	1 post instagram (texte et photo)	1 publication	600,00 €
	1 post instagram (story avec max 3 écrans)		800,00 €
	1 post Facebook (texte et photo)		1 000,00 €
	1 post X (anciennement Twitter) (texte et photo)		500,00 €
1 post pack 3 réseaux (texte et photo)	1 800,00 €		
Tournage et prises de vues	prises de vues (ts modes) sans personnel RTM	1/2 journée	375,00 €
	Tournage (ts modes) sans personnel RTM		750,00 €
	Tournage (ts modes) AVEC personnel RTM		1 500,00 €
	Privatisation d'1 rame / station / Bus AVEC RTM		9 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-059804062-20260311-III-26-184-01-b-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

2/4



CATALOGUE DES PRIX INTERURBAIN

DESIGNATION	BAREME CAR SCOLAIRE BASE €	NB	BAREME GRAND TOURISME BASE €	NB
Kilomètres parcourus (€/ km)	1,18 €		1,18 €	
Amort. Véhicules 1 heure	12,26 €		27,44 €	
Amort. Véhicules 1/2 journée	49,04 €		109,76 €	
Amort. Véhicules journée	98,08 €		219,52 €	
Nombre d'heures de conduite (€ / Heure)	51,45 €		51,45 €	
Coupures à 50% (€ / Heure)	25,72 €		25,72 €	
Nombre d'heures conducteur supplémentaire (double équipement)	51,45 €		51,45 €	
Repas conducteur (forfait)	21,68 €		21,68 €	
Heures nuit (€ / heure)	7,79 €		7,79 €	
Petit déjeuner (forfait)	9,57 €		9,57 €	
Dimanche (forfait)	70,83 €		70,83 €	
Férié (forfait)	141,67 €		141,67 €	
Découché (forfait)	47,52 €		47,52 €	
Km VL pour relais	0,83 €		0,83 €	
Autoparcouroute (Frais réels)				
Perçage (Frais réels)				
Forfaitage relais (VL) (veuillez choisir un taux de TVA dans la base)				
Frais de gestion :				
0,00 € > 200 km	0,00 €		0,00 €	
0,00 € < 200 km				

Procès-verbal de réception
 13-03-2026 04:02-2-266311-1-26-184-01-b-DE
 Date de réception : 12/03/2026
 Date de réception : 12/03/2026

CATALOGUE DE PRIX 2026
ETABLISSEMENT FERROVIAIRE - SERVICE MATERIEL ROULANT

LOCATIONS G2000	Unité	PU HT €
Location mensuelle G2000 (full-service)	Mois	36 720,00 €
Location hebdomadaire G2000 (full-service)	Semaine	11 220,00 €
Location mensuelle G2000 (location sèche)	Mois	31 620,00 €
Location hebdomadaire G2000 (location sèche)	Semaine	9 180,00 €
LOCATIONS G1206	Unité	PU HT €
Location mensuelle G1206 (full-service)	Mois	33 660,00 €
Location hebdomadaire G1206 (full-service)	Semaine	9 690,00 €
Location mensuelle G1206 (location sèche)	Mois	28 560,00 €
Location hebdomadaire G1206 (location sèche)	Semaine	8 160,00 €
LOCATIONS DE18	Unité	PU HT €
Location mensuelle DE18 (full-service)	Mois	61 200,00 €
Location hebdomadaire DE18 (full-service)	Semaine	18 360,00 €
MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURE	Unité	PU HT €
Mise à disposition d'infrastructure	Jour	685,00 €
Mise à disposition de 4 colonnes élévatrices	Jour	350,00 €
ASSISTANCE TECHNIQUE	Unité	PU HT €
Pilotage, remorquage et prise de point	Prestation	245,00 €
Dépassement horaire	Heure	125,00 €
Assistance technique en atelier (journée)	Jour	840,00 €
Assistance technique en atelier (demi-journée)	1/2 jour	470,00 €
Assistance technique en atelier (heure)	Heure	92,00 €
Assistance technique sur site (1 agent - journée)	Jour	1 225,00 €
Assistance technique sur site (2 agents - journée)	Jour	2 050,00 €
Assistance technique sur site (1 agent - demi-journée)	1/2 jour	720,00 €
Assistance technique sur site (2 agents demi-journée)	1/2 jour	1 225,00 €
Opération de maintenance ET sur 37500	Prestation	3 060,00 €
Prestation corrective dans le cadre d'une opération d'ET (heure)	Heure	92,00 €
Réalisation d'une VOR (visite des organes de roulement)	Prestation	535,00 €
STATIONNEMENT	Unité	PU HT €
Stationnement	Jour / mètre linéaire	3,75 €
NETTOYAGE DE LOCOMOTIVES	Unité	PU HT €
Nettoyage complet de la locomotive de type A (Surface extérieure importante et 2 cabines : Euro 4000/6000, G2000 et E27000/37000)	Prestation	1 000,00 €
Nettoyage complet de la locomotive de type B (Surface extérieure modérée et 1 seule cabine (type B) : G1000, G1206, DE18, BB63500, Y8000)	Prestation	950,00 €
Nettoyage extérieur de la locomotive de type A (Surface extérieure importante et 2 cabines : Euro 4000/6000, G2000 et E27000/37000)	Prestation	850,00 €
Nettoyage extérieur de la locomotive de type B (Surface extérieure modérée et 1 seule cabine (type B) : G1000, G1206, DE18, BB63500, Y8000)	Prestation	800,00 €
Nettoyage intérieur complet de la locomotive de type A (Surface extérieure importante et 2 cabines : Euro 4000/6000, G2000 et E27000/37000)	Prestation	750,00 €
Nettoyage intérieur hors compartiment technique de la locomotive de type A (Surface extérieure importante et 2 cabines : Euro 4000/6000, G2000 et E27000/37000)	Prestation	685,00 €
Nettoyage intérieur hors compartiment technique de la locomotive de type B (Surface extérieure modérée et 1 seule cabine (type B) : G1000, G1206, DE18, BB63500, Y8000)	Prestation	635,00 €
Nettoyage spécifique de locomotive (sur devis)	Heure	215,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-059804062-20260311-III-26-184-01-b-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

4/4